

# **BLAGNAC**

## **QUESTIONS D'HISTOIRE**

Revue d'Histoire Locale - Semestriel N°1

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance de Blagnac*  
*Siège Social - 7, rue Bacquié Fonade - 31700 BLAGNAC*

# STRUCTURES FONCIERES ET GROUPES SOCIAUX A BLAGNAC A LA VEILLE DE LA REVOLUTION. INDICATIONS SUR L'EVOLUTION ULTERIEURE

Les plans cadastraux datés de 1748, soigneusement exécutés et encore très lisibles, ainsi que le «compoix» (registre des propriétés et possédants) établi antérieurement, semble-t-il vers 1738, permettent de se faire une idée assez précise de la structure foncière de la communauté de Blagnac vers la moitié du XVIII<sup>e</sup> Siècle. Nous préciserons que cette structure n'a que peu évolué pendant la Révolution et ce, probablement jusqu'à l'an XII.

C'est ainsi qu'on pourra consulter(1) le plan rétabli à partir du cadastre de 1748, avec les chemins reliant la localité à Cornebarrieu, Colomiers, Beauzelle, ceux d'Aussonne et de Bordebasse, les routes menant à Grenade au Nord et à Lévigac à l'Ouest, (celle-ci délimitant à l'époque le Sud de Blagnac par rapport au «gardiage» de Toulouse), ainsi que quelques voies transversales.

On y verra l'emplacement approximatif des grandes et moyennes propriétés avec leur superficie et le nom des propriétaires.

On a pu répertorier les «lieux-dits» ainsi que les «métairies» (sans qu'il y ait à proprement parler de métayers, nous le verrons par la suite) dont plusieurs noms sont encore vivants de nos jours : tels Pinot, Fontanes, Chimalou ou le Grand Noble, Courbayrou, Bordebasse, Ganelou, Cassaignac, Ferrier, La Paille, Bages, Cassefourcat, ainsi que Carrière, Malard, La Croix Blanche, Fontcouverte, Les Nauzes...

On remarquera que le carrefour important des chemins de Grenade, d'Aussonne, de Bordebasse, portait le nom de «fourches patibulaires», c'est-à-dire les instruments à demeure des supplices ordonnés par la loi, notamment celle du seigneur du lieu, lequel avait pouvoir de «Haute et basse justice», à savoir gibet, pilori, roue... à l'exclusion de la guillotine, qui n'avait pas encore été inventée (invention dans une certaine mesure «humanitaire», les instruments de supplice de l'ancien régime étant à coup sûr plus abominables...).

## DE GROS PROPRIETAIRES

Le premier graphe proposé donne la répartition des terres suivant leur importance et en fonction du nombre des possédants.

(1) Le plan rétabli de 1748 a été redessiné sur nos indications par le Service Technique de la Mairie de Blagnac où on peut le consulter et en obtenir une diazocopie.

On remarque immédiatement que douze personnes tiennent près de la moitié des terres (49 %), ce qui constitue une structure de «latifundia» qualifiée encore aujourd'hui de «féodale», qu'on rencontre notamment dans plusieurs états d'Amérique Latine, où la question de la réforme agraire, «incontournable», demeure constamment ajournée.

Cette question de la propriété des terres ou tout au moins de leur répartition, qui apparaît ainsi posée à l'évidence, ne fut pas cependant à l'ordre du jour de la Révolution qui allait survenir : on sait que la «Déclaration des droits...» proclame, entre autres, intangible et sacré le droit de propriété et à peu près seul, Gracchus Babeuf eut le courage de le mettre en cause, jusqu'à préconiser l'insurrection contre l'insensibilité du pouvoir «bourgeois», succédant au pouvoir royal et aristocratique.

On sait qu'il eut pour cela droit à la guillotine.

## LES PARLEMENTAIRES TOULOUSAINS ONT LA PART DU LION

Un deuxième graphe établi à partir du même «compoix» donne la répartition des terres supérieures à 5 arpents (285 ares), en fonction des groupes sociaux. On y voit la prépondérance des «Parlementaires» de Toulouse (40 % des superficies), le champion toutes catégories étant Bertrand Bernard Boyer, baron de Drudas, Président à mortier au Parlement, qui devait décéder en 1790 à l'âge de 93 ans. Il avait la troisième fortune toulousaine (par ordre de grandeur), possédant en plus de ses 235 arpents à Blagnac, avec château à tours sur le domaine de Pinot, qui avait fait partie des biens propres du baron de Blagnac, plusieurs domaines à Casselardit, Cornebarrieu, Fronton, Grenade, Drudas, Sauveterre et Cadours(2).

Il était de plus actionnaire du moulin du Bazacle, sur capital foncier, pour une fortune dépassant le million de livres, ne représentant que le tiers de ses avoirs.

(2) Il nous est apparu que Baron de DRUDAS et Marquis de SAUVETERRE, acheteurs du Château de Maniban à Blagnac, étaient la même personne, président à mortier du Parlement de Toulouse. G. FRETTE signale que le dernier seigneur de DRUDAS était Marquis de SAUVETERRE, sa propriété à DRUDAS étant de 265 arpents en 1774.

Les deux toulousains plus riches que lui, n'étaient autres que le dénommé Riquet, petit-fils du constructeur du Canal des Deux-Mers et co-proprétaire avec ses deux frères du-dit canal, procureur général du Parlement, et d'autre part de Guillermin, baron de Seysses, Conseiller au Parlement, dont le capital mobilier représentait, comme pour Boyer Drudas, les 2/3 de la fortune.

Chacun de ces trois plus riches toulousains ne payait en impôt de «capitation» que 1 % de son revenu.

Le second propriétaire sur Blagnac, loin derrière Boyer Drudas, avec 122 arpents, était Jean Soulié, propriétaire de Ganelou, avocat au Parlement.

On note ensuite, avec 100 arpents, Pierre Garrigues, conseiller du roi référendaire à la chancellerie près du Parlement, qui tient «le Grand Noble».

Moins riches, se trouvent Florian Dupuy, procureur au Parlement (60 arpents) Dame Catherine Rougé, épouse de Jean Carlès, avocat au Parlement (67 arpents), De David, conseiller au Parlement (66 arpents), Philippe Astre, procureur au Parlement (38 arpents).

Les nobles de tradition (24 % des propriétés de Blagnac) possèdent plutôt des domaines de superficie moyenne, tels Messire de Castanier qui a château à tours (il s'agit du château de Maniban, actuellement le couvent des Soeurs, qui sera ensuite vendu au président de Sauveterre, puis à Dutrey et à Campistron de Maniban, avant d'être cédé au général d'Empire Compans) et 22 arpents, Noble François de Carrière Double (41 arpents), Noble Ducos de Gaspard, écuyer (43 a), Noble Cristophe Suzanne de la Mothe (29 a) qui partage la Seigneurie de Beauzelle avec Dominique de Seguy, lequel n'a sur Blagnac que 9 arpents, Guillaume Joseph de Courtade, conseiller du roi, lieutenant principal en la Viguerie de Toulouse (49 a)...

On s'aperçoit que la noblesse de robe, d'origine relativement récente, faisant suite aux gens de commerce enrichis au XVI<sup>e</sup> siècle dans le «pastel» nantis par achat d'un titre et d'une charge au Parlement, a pris le pas sur la noblesse d'épée, dont la fortune essentiellement foncière, très peu mobilière, est progressivement cédée aux plus riches.

A la fin de l'Ancien Régime, le noble toulousain moyen (d'après Robert Foster, cité par Jean Sentou) est membre du Parlement, possède 8000 livres de revenus, à savoir 3000 provenant du foncier (250 arpents), 4000 à sa charge (gages plus «épices»), 1000 de ses rentes, soit un capital de 160 000 livres.

Selon Jean Sentou, *«rares étaient les parlementaires issus de la noblesse d'épée ; mais par contre noblesse d'épée et noblesse de robe ont souvent fusionné à Toulouse par de fructueux mariages au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle».*

## PROPRIETAIRES MOYENS, LES NOBLES DE TRADITION SONT DES ARGENTES

Les nobles de tradition sans profession, non nantis d'une charge (et c'était les plus nombreux) étaient souvent désargentés, même si 60 % d'entre eux possédaient des biens ruraux qui les maintenaient assez riches.

Mais 1/5 étaient ruinés. On notera à ce sujet qu'Amieux, dernier baron de Blagnac, ne possède plus sur la commune que l'ancien château et 5 arpents au plus, ayant vendu l'essentiel de sa seigneurie, notamment Pinot. Il tire 98 % de ses revenus des seuls droits seigneuriaux, à savoir, le tiers des passages du bac, les redevances de ses moulins flottants, dont il a le monopole, et le droit de pêche qu'il partage avec la communauté, mais qu'il revendique pour lui seul.

Les parlementaires, les nobles et les grands bourgeois (parmi ceux-ci, les notaires, médecins, marchands, orfèvres, très peu nombreux) qui possèdent sur Blagnac, dans l'ordre, grandes, moyennes et assez petites propriétés, ne résident pas dans la communauté, sauf pour de brefs séjours.

Ce sont des toulousains, qui ont «hôtel en ville et château à la campagne» à moins d'une journée de cheval de la cité. Blagnac est au plus près, à une heure de cheval, d'où l'accaparement de ses terres.

On notera que les hôtels des «Parlementaires» à Toulouse, sont concentrés vers Saint-Etienne, la Dalbade, la Daurade : le Procureur général Résséguier, marié à Marie Gabrielle Boyer Drudas, fille du baron, habite l'hôtel d'Ulmo, le Président d'Aguin, l'hôtel de Pierre, le Conseiller Jean de Siran dispose à Croix Baragnon d'un hôtel de 40 pièces...

## FORME DES PROPRIETES FONCIERES

Sur les domaines ruraux des riches toulousains à Blagnac, se dressent quelques châteaux à tours, mais le plus souvent des maisons de maître, à haut ou bas étage, dirigeant une métairie dont les terres couvrent 25 à 50 arpents, avec logement du métayer ou du maître valet, granges et orangeries, et si les terres ont autrefois été seigneuriales ou nobiliaires, des pigeonniers à quatre piliers.

Au voisinage du bourg, ils peuvent posséder des briquetteries ou tuileries, l'argile étant le matériau essentiel des terrasses garonnaises.

Les appellations de «métairie» ou «ferme» sont trompeuses car si le propriétaire n'exploite pas directement, la proximité de Toulouse où il réside, lui permet d'être fréquemment sur place pour superviser, de sorte qu'il confie l'exploitation à un «maître-valet» dont la condition sociale est généralement confortable.

Ces «bientenants forains» c'est-à-dire de l'extérieur de la communauté, sont représentés par des «syndics», d'ailleurs souvent absents des assemblées du «conseil politique» composé de notables du bourg qui gèrent la commune avec les «4 consuls». Mais les syndics ne se privent pas d'intervenir contre la communauté au cours d'interminables procès, que leur compétence en matière de droit et le soutien de leurs mandants «parlementaires» permet de gagner à l'usure, ou au moins de faire durer, de recours en recours procéduriers.

## LES CULTURES

Les grandes propriétés sont situées sur la terrasse supérieure de la Garonne, au niveau de ce qui est aujourd'hui l'aérodrome.

Leurs terres, rarement d'un seul tenant (le domaine constitue l'exception), fragmentées en «métairies», sont essentiellement des terres à «bled», c'est-à-dire à céréales, la dénomination s'appliquant aussi bien au froment (le plus développé) qu'au sarrasin et au «gros millet» ou «millet d'Espagne», qui n'est pas du millet véritable, mais bien du maïs, dont les Blagnacais feront de la bouillie ou du «millas».

Cette introduction relativement récente du maïs à partir de l'Espagne, elle-même importatrice de l'Amérique colombienne, cultivé sur des terres autrefois réservées au «pastel» ou au lin (celui-ci cultivé sur des champs portant pigeonier, source de l'engrais dit «colombine») a opéré sur la commune comme dans le midi toulousain et plus spécialement le Lauragais une révolution alimentaire bénéfique, mettant fin aux famines endémiques, notamment en substituant l'assolement biennal ou triennal, d'où une meilleure utilisation des terres.

Encore faut-il l'engrais naturel fourni par les bestiaux et leur litière, d'où l'importance de la nourriture et de l'engraissement de ceux-ci, bien apparente dans les délibérations de la communauté, où la dîme due au clergé sur les récoltes est mise en cause pour la part prélevée sur la paille et les fourrages.

Noter cependant que l'élevage est peu développé et que d'autre part volailles (élevées au maïs) et oeufs servent uniquement à l'autoconsommation.

## PROPRIETES DES ECCLESIASTIQUES

Concernant les propriétés du clergé ou des ecclésiastiques leur importance apparaît toute relative, 195 arpents en tout, dont 98 arpents à Jean-Baptiste Dargueil, chanoine de Saint-Sernin (qui vendra à un nommé Monréjaud, lequel apparaît au cadastre de 1748) et 74 aux Révérends pères doctrinaires de Saint-Rome.

On trouve encore dans les petites ou très petites propriétés la chapelle Notre Dame pour 4 arpents 19 pugnères (1 pugnère vaut 1/4 d'arpent), la chapelle Saint-Exupère (1 pugnère), le chapitre Saint-Sernin (1 maison, 1 pugnère) et un «obit» de 10 arpents, au voisinage de Beauzelle (un «obit» étant un don fait à un ecclésiastique en rétribution de messes à perpétuité pour le repos de l'âme du donateur).

## IL EXISTE QUAND MEME DES BLAGNACAIS (PETITS) PROPRIETAIRES !

Au-delà des propriétés assez petites qui constituent une charnière pour les groupes sociaux, les habitants de Blagnac sont relégués sur les petites et très petites exploitations, très morcelées, plus proches du bourg, sur la terrasse de Garonne inférieure, qui portent le plus souvent des vignes en longues rangées parallèles, ainsi qu'à proximité du fleuve, où figurent jardins, prés et quelques bois, ceux-ci de bon rapport.

Les jardins produisent vraisemblablement les navets, vesces et fèves qui forment une part importante de l'alimentation.

C'est en tant que propriétaires de ces terres ou de maisons dans le bourg, qu'apparaissent dans le «compoix» les noms de Blagnacais qui pourront figurer dans les délibérations communales, notamment sous la Révolution et dont certains sont encore portés de nos jours : Boué, Bûches, Cantayré (qui sera le premier maire de Blagnac après 1789) Duran ou Durand, Dadé, Delaux, Debax, Daubian, Hérisson, plusieurs Gailhard, plusieurs Lussan, Lannes et Marquès, Laux, Marseillac... On relève un Dauriac dont le nom dit quelque chose à nos concitoyens, lequel ne possédait pas grand chose et se contentait de louer deux pugnères de vigne. Mais on connaît d'autre part à Toulouse une Dame Bernarde Dauriac, fille de négociant, dont le mari Etienne de Foulquier, était trésorier de France, à la tête d'une fortune de 105 000 livres, de composition uniquement mobilière...

Si quelques-uns des propriétaires cités ci-dessus sont relativement aisés, ayant une maison, parfois deux, dans le bourg et des superficies exploitées voisines de 5 arpents, les plus nombreux ne disposent que de quelques pugnères de jardins ou de vignes, ce qui ne leur suffit pas pour vivre.

On remarque ceux qui ne possédant qu'une petite vigne, en louent deux ou trois autres, pour exercer leur professions de vigneron, en «locaterie perpétuelle» à de gros «bientenants», tels De David, le chanoine Dargueil, Boyer Drudas ou assez souvent le baron de Blagnac, d'Amieux, lequel possède encore des vignes en pugnères éparses.

Les vendanges qui semblent être un évènement important donnent lieu à toute une cérémonie :

. les consuls nomment un expert chargé de reconnaître la maturité des raisins et de prévoir une date pour la récolte. Cette date est alors proposée au baron pour acceptation. Le jour ainsi fixé donne droit au baron de vendanger 24 heures avant tous.

Remarquer aussi que sur le compoix alors que les gros et moyens propriétaires sont réputés «posséder et jouir» (cela concerne les nobles), d'autres, généralement les bourgeois (nommés «sieurs») «tiennent et jouissent» et les autres sont censés «tenir» ou «jouir» seulement.

Il semble en effet que seuls les nobles avaient le droit de possession du sol. S'ils étaient amenés à vendre, ils gardaient le droit de racheter ce qui était en somme inaliénable. En ce qui concerne la «taille» ou impôt foncier, les terres nobiliaires en étaient exclues, sauf si elles étaient rachetées par un roturier.

De même, un noble payait la taille pour une terre roturière rachetée par lui.

## **IL Y A ENFIN CEUX QUI N'ONT RIEN, QUE LEURS BRAS**

Quant au peuple des non-possédants, les plus nombreux puisque formant les 3/4 des Blagnacais, ils louent leurs bras comme brassiers, manouvriers (ceux en particulier travaillant aux tuileries), valets de ferme, domestiques (un parlementaire a en moyenne sept domestiques) ou laboureurs.

Les laboureurs sont théoriquement dans le royaume ceux qui possèdent leurs instrument de travail, boeufs et araire, et louent leurs services («un riche laboureur» dit La Fontaine), mais dans le midi toulousain et en particulier sur Blagnac, il semble bien que le plus souvent, dépourvus de moyens, ils louent pour labourer la terre des autres leur seule force de travail.

Il existe de plus à Blagnac, les pêcheurs de Garonne (les aloses abondent à la saison) et tous ceux qui travaillent à la navigation (quand la Révolution recrutera des volontaires ils seront mobilisés dans la marine), active à l'époque, depuis Bordeaux jusqu'à Saint Bât (du Val d'Aran à St-Gaudens, on coupait du bois et on le «flottait»).

Blagnac, en plus d'un bac (avec son passeur et son ou ses remplaçants éventuels) avait son «port».

Ajouter enfin les artisans (tailleurs et savetiers), trois boulangers et un ou peut-être deux bouchers. Puis les chômeurs et indigents moins nombreux qu'à Toulouse, mais assez présents comme dans tout le royaume,

pour susciter l'attention des consuls et du conseil et dont le cas sera d'ailleurs évoqué dans le dernier article du cahier de doléances en 1789.

A noter d'ailleurs que le 4<sup>e</sup> consul, fait sans doute assez exceptionnel dans les gestions communautaires (il y avait généralement 3 consuls représentant les 3 ordres) était le porte-parole du peuple, en deça du tiers-état.

## **LES «COMMUNAUX», EN BORD DE GARONNE, FONT LA RICHESSE DE LA COMMUNE**

Cependant les Blagnacais peuvent théoriquement jouir des biens communaux, de superficie non négligeable, entre 250 et 300 arpents (il s'agit d'une estimation, la surface variant d'ailleurs suivant les caprices de la Garonne), composés de prés, «pastencs» (pâtures) et ramiers (plantés de «rames», à savoir de peupliers).

Mais en fait ces propriétés étaient chaque année mises en adjudication par les consuls au plus offrant, les enchères étant faites «à la bougie» (lorsque la bougie allumée au début s'éteint les enchères sont terminées).

Il arrivait que ces enchères soient contestées le lendemain par une personne qui prétendait n'avoir pu être présente et offrait plus que le prix retenu.

Il n'était pas rare que les consuls fassent droit à la requête, si le prix offert en valait la peine : les adjudications diverses étaient pour le budget communal un apport fondamental. (Ces biens communaux souvent contestés sous l'Ancien Régime lorsqu'il s'agissait d'îles et îlots «baladeurs» seront partagés pendant la Révolution).

## **EXPLOITANTS, EXPLOITEURS ET EXPLOITES**

Ainsi, à peu de choses près, les grands propriétaires terriens, note Jean Sentou «ont à leur disposition dans les campagnes un monde de petits exploitants et journaliers, qui continueront sous la Révolution à subir leur influence ou celle de leurs descendants et qui, sous le Directoire, affirmeront leur fidélité à l'Ancien Régime et au roi (on verra un prochain article concernant la Contre-Révolution et l'insurrection royaliste de l'An VII, qui intéresse Blagnac).

Le même Jean Sentou note que sous la Révolution on évoluera vers le fermage, les propriétaires se réservant château, parc et quelques terres environnantes, la durée la plus fréquente de la ferme étant de 6 ans.

Leurs revenus agricoles évolueront peu, malgré la suppression des droits seigneuriaux. Y aurait-il eu une Révolution pour rien ?

Les nobles resteront maîtres de la campagne toulousaine jusqu'à l'An VII et même jusqu'à l'An XII.

Entre 1791 et 1799, on note d'après les registres des Indirectes que l'aristocratie toulousaine possède 36 % des immeubles, 53 % des effets mobiliers, 69 % des rentes, 92 % des actions, 71 % (en valeur) des biens ruraux.

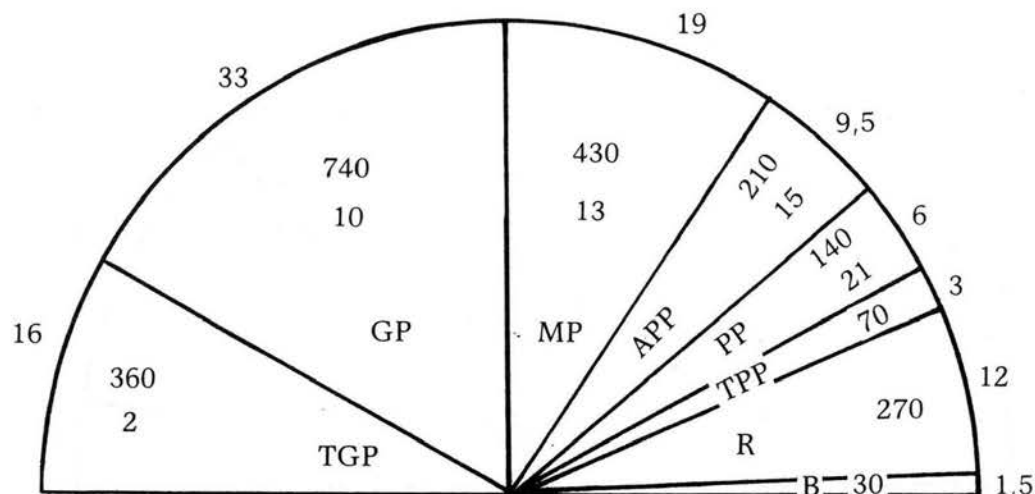
Elle continue à tenir le haut du pavé, sauf sous la terreur (de courte durée, notons-le), mais toutefois vendra plus de biens immobiliers (aux bourgeois, quelquefois à ses maîtres-valets) qu'elle n'en achètera. Sous l'Empire et la Restauration, la noblesse donnera encore l'impression de dominer la région toulousaine : sous Charles X, le ministre Villèle, toulousain, dirigera même le royaume.

Mais « l'échec de sa politique correspond au déclin des grands propriétaires fonciers des campagnes toulousaines ».

La noblesse de robe ne se sera pas relevée de la suppression du Parlement, qui fut un des tout premiers actes révolutionnaires.

Le démantèlement de la puissance économique et par voie de conséquence sociale, de la noblesse, se poursuivra lentement et sûrement pendant le 19<sup>e</sup> siècle, notamment sous Guizot puis le Second Empire, longtemps après que la classe bourgeoise ascendante lui ait porté en 1789, avec l'appui décisif du peuple qui en profitera beaucoup moins, un coup qui devait apparaître décisif.

## BLAGNAC VERS 1738 : STRUCTURE FONCIERE



Les chiffres à l'extérieur du demi cercle, sont les pourcentages de la superficie totale de la communauté, estimée à 2 250 arpents (1 arpent vaut 56,9 ares).

A l'intérieur du demi cercle, le chiffre supérieur est celui de la superficie en arpents, le chiffre inférieur, le nombre de propriétaires. Le nombre de propriétaires correspond à TPP + B, non inscrit est de 230.

- . TGP : très grosses propriétés : supérieures à 100 arpents.
- . GP : grosses propriétés : comprises entre 100 et 50 arpents.
- . MP : moyennes propriétés : comprises entre 50 et 20 arpents.
- . APP : assez petites propriétés : comprises entre 20 et 10 arpents.
- . PP : petites propriétés : comprises entre 10 et 5 arpents.
- . TPP : très petites propriétés : inférieures à 5 arpents (prés, vignes, jardins, bois).
- . R : domaine communal : ramiers, prés (pastencs), îles et îlots.
- . B : superficie du bourg : maisons, maisons avec jardins.

(Les superficies des trois derniers postes ont été estimées à partir du cadastre de 1748, et pour R, du budget de 1744).

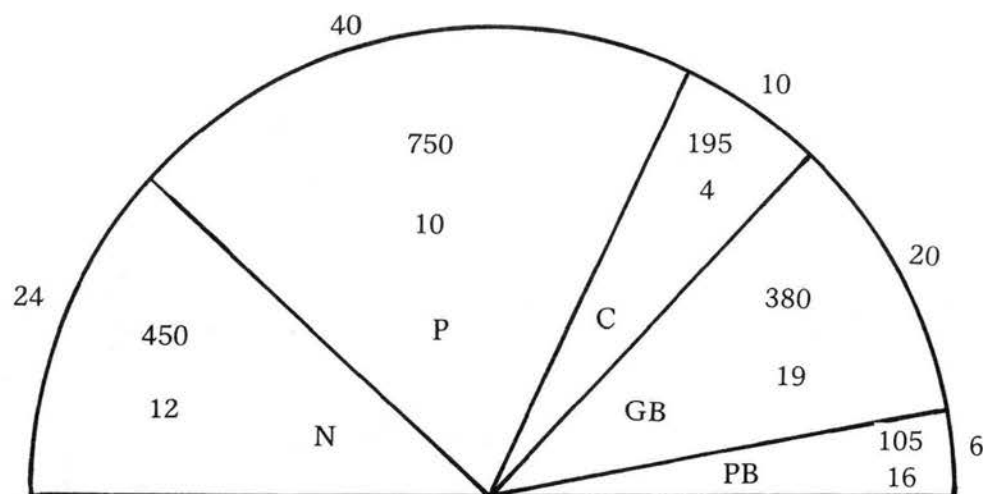
On remarque que 12 propriétaires seulement sur les 291 inscrits au com-  
poix possèdent près de la moitié (49 %) du territoire communal.

Rédigé par H. Robert Cazalé à partir de documents des archives municipales de Blagnac, analysés par Jeannette Weidknecht, et des ouvrages suivants :

. Jean Sentou «Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution» - Toulouse - Privat 1969.

. Georges Frêche «Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-1789» - Ed. Cujas 1974.

## BLAGNAC VERS 1738 (D'APRES COMPOIX)



Structure foncière. Propriétés supérieures à 5 arpents (soit 285 ares). Répartition par classes sociales.

Les chiffres inscrits à l'extérieur du demi cercle sont les pourcentages de la superficie des propriétés supérieures à 5 arpents affectés à chaque classe sociale.

A l'intérieur du demi cercle, le chiffre supérieur est celui de la superficie, en arpents, le chiffre inférieur, le nombre de propriétaires.

- . N : noblesse traditionnelle.
- . P : noblesse de robe (membres du Parlement de Toulouse), plus quelques hommes de loi.
- . C : clergé ou membres du clergé.
- . GB : grands bourgeois, marchands, médecins, orfèvres (propriétés supérieures à 10 arpents).
- . PB : petits bourgeois (propriétés entre 5 et 10 arpents).

Les membres des trois premières classes, ainsi que la grande majorité des grands bourgeois possédants, sont extérieurs à la communauté de Blagnac.

On remarque la place prépondérante des «Parlementaires». Seul la dernière classe comprend en majorité des habitants du lieu.

En entrant dans le détail, on constate que les très grosses et grosses propriétés concernent essentiellement les «parlementaires», les nobles traditionnels apparaissent plutôt dans les moyennes propriétés.

